

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Tchibanga: un père écroué pour le viol de ses filles



Photo: M. LUNG.M

Sosthène Bakissi Bakissi attend son jugement à la maison d'arrêt de Tchibanga.

Lung MOUSSAVOU
Tchibanga/Gabon

SOSTHÈNE Bakissi Bakissi, Gabonais, la cinquantaine, demeurant à Ndindi, a été dernièrement mis aux arrêts par les gendarmes de la brigade du chef-lieu du département de la Haute-Banio. Et pour cause: il se serait rendu auteur de viol sur ses propres filles.

Selon une source militaire proche du dossier, Sosthène Bakissi Bakissi avait, après la séparation d'avec sa femme, décidé d'assurer la garde de ses filles jumelles, Célia et Céline. Sauf qu'au fil du temps, l'homme se serait mis à abuser des enfants. C'est le voisinage qui l'a dénoncé à la brigade de gendarmerie de la localité. Il a expliqué aux pandores les agissements du père présumé indigne. Aussi les Officiers de police judiciaire (OPJ) ont-ils interpellé ce dernier afin de mettre un terme au calvaire vécu par les deux filles. Au cours de leurs investigations, les gendarmes ont découvert que Sosthène Bakissi Bakissi étaient coutumier des faits. Et que les victimes qui sont dévastées psychologiquement, vivaient constamment sous la menace de mort si elles le dénonçaient. Déféré devant le procureur de

Tchibanga, après son audition, Bkissi Bakissi a été écroué à la prison locale. Un univers qui ne lui serait pas inconnu. D'autant que, indiquent des sources judiciaires, le prévenu ne serait pas à son premier séjour à la maison d'arrêt de Mougoutsi.

Franceville: condamnés à 9 ans et 14 ans pour avoir bastonné à mort un enfant

N.O.
Franceville/Gabon

PAULIN Messongo alias Bertrand, Camerounais, 38 ans, et Guy-Rolax Miody, Gabonais, 31 ans, ont été reconnus coupables de coups mortels portés sur Josias Hervan Mabika Zue Mezeme, un enfant âgé de 12 ans au moment des faits, en 2020, au quartier Wendje, dans le 3e arrondissement de Franceville.

La Cour présidée, le 11 juillet dernier, par Rock-Philippe Djeno, a aussi déclaré Paulin Messongo coupable du délit de défaut de carte de séjour et l'a condamné à 9 ans de réclusion criminelle. Son coaccusé Guy-Rolax Miody écopant de 14 ans. À la barre, les deux accusés ont reconnu avoir infligé une correction à la victime, qui était le beau-fils du premier et le neveu du second. Guy-Rolax Miody a plaidé coupable sans préméditation de donner la mort à l'enfant. Aussi, l'avocat de la défense, Me Jean-Stéphane Eyoghe, a-t-il plaidé le doute raisonnable en faveur de Paulin



Photo: Nadège Ontounou

Paulin Messongo et Guy Rolax Miody devant leurs juges.

Messongo, en l'absence d'une autopsie établissant le lien de causalité entre les coups et le décès.

Selon les témoins, le Camerounais aurait frappé l'enfant sans insistance, avant d'aller se coucher. C'est le Gabonais qui l'aurait fouetté à l'aide d'un câble électrique, jusqu'à ce qu'il se mette à convulser et à rendre l'âme sur le chemin de l'hôpital.

Le Ministère public tenu par Olivier Nzahou avait requis que

les faits tombent sous le coup de l'article 233 du Code pénal ancien, qui prévoit que "l'auteur des coups et blessures volontaires commis avec préméditation, si la mort s'est ensuivie, est puni à la réclusion criminelle à perpétuité". Et le magistrat d'insister: "Il y avait préméditation sur la correction infligée. Ces câbles ne pouvaient pas, par enchantement, se retrouver là. Ils ont dûment été déposés là, en attendant de rattraper cet enfant".

Hommage à Axelle Sophie KIKI LENGARA !

Tes 24 ans de service sont un bel exemple professionnel.
Tu as excellé dans l'exercice de tes fonctions à la DRH.
Tu pars avec un pan des CV de chaque agent de la DGCPT.
Comme une architecte rompue à parfaire son œuvre, tu as conçu le plan de l'édifice d'une vision moderne de la gestion des ressources humaines.
De là où tu es reçois les sincères félicitations du personnel de la DGCPT pour les chantiers achevés et pour ceux inachevés nous te faisons la promesse d'honorer ta mémoire en les menant à terme.
Sophie nous gardons précieusement les souvenirs de nos moments de joie, de peine et de partage.
Femme dynamique et engagée, tu as su donner du temps à cette maison Trésor que tu affectionnais tant.
Les fichiers du personnel porteront des empreintes indélébiles de ton Nom.
Merci pour tout Sophie.
Sois cette étoile filante qui nous éclairera dans les cieux.
Au revoir Sophie,
Au revoir ICT,
Au revoir DRH...
Nos pensées affectueuses t'accompagnent auprès de notre Seigneur.
Repose en paix.

Tes collègues et collaborateurs.
Les chefs de poste

